



ARGENTINE

Bulletin d'information

F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél.: SUF. 21-38

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

Bulletin mensuel n° 52

Mars 1963

SOMMAIRE

- 1/ Le Congrès du Syndicat
- 2/ Les revendications
- 3/ Résultats de la Commission Paritaire 1963
- 4/ A propos du Budget 1963 de la Recherche Universitaire
- 5/ La solidarité pour les mineurs.

LE CONGRES DU SYNDICAT

Le VIII^e Congrès du Syndicat se tiendra le samedi 30 et dimanche 31 mars 1963.

Vous avez reçu avec le journal de février 63 le rapport préparatoire à la discussion présenté par le Bureau National. Nous insistons particulièrement auprès des responsables et des adhérents pour que ce rapport fasse l'objet de la discussion la plus large, qu'une analyse sérieuse soit faite de la marche de la section et que des suggestions et critiques soient apportées par chaque section dans son rapport au Congrès.

A nos adhérents isolés, nous proposons de venir au Congrès ce qui leur permettra de se tenir au courant de la marche du syndicat, dont ils sont peu informés parce qu'isolés, de connaître l'état de nos revendications, des problèmes et des réalisations dans les sections.

Nous demandons à tous, adhérents de section ou adhérents isolés de ne pas s'en tenir au nombre de représentants (1 pour 5), mais de venir le plus nombreux possible, participer à la discussion (le samedi de 14 à 18 h., le dimanche de 9 à 12 et de 14h.30 à 18 h.30).

Une sortie théâtrale sera organisée le samedi soir et un repas en commun le dimanche midi.

Faites-nous parvenir les inscriptions le plus vite possible.

Une permanence aura lieu le samedi 30 mars à notre local (10, rue de Solférino) de 9h.30 à 12 h. pour les camarades de province.

NOS REVENDEICATIONS

Le 15 mars nous avons connaissance des mesures d'extension aux catégories correspondantes du CNRS, des avantages accordés aux cadres C et D de fonctionnaires.

Ces mesures font l'objet d'un arrêté actuellement signé par les Finances. Le détail, par échelon, nous a été fourni le 19 mars.

Voici le tableau des majorations, en points nouveaux, à partir du 1^{er} janvier 1962 (valeur du point région parisienne 3,83 francs à partir du I-I-63) pour les catégories intéressées 7B, 6B, 2B, 4C, 3C, 6D, 5D, 4D, 2D

Echelon	7B	6B	2B	4C	3C	6D	5D	4D	2D
1	+2	+5	+0	+5	+0	+4	+5	+12	+0
2	+3	+6	+0	+7	+9	+5	+6	+14	+4
3	+3	+14	+0	+7	+11	+5	+5	+13	+3
4	+6	+10	+0	+6	+9	+6	+5	+10	+7
5	+5	+10	+0	+4	+12	+5	+4	+9	+7
6	+4	+7	+0	+6	+11	+5	+0	+7	+8
7	+4	+8	+0	+2	+12	+7	+0	+5	+7
8	+4	+6	+0	+2		+4	+0	+0	+11
9	+7	+3	+0	+0		+3	+0	+0	+12
10		+0	+4	+0		+4	+0	+0	+12
11			+12	+0				+0	
12			+12					+0	

Ces informations étant toutes récentes, nous analyserons en détail dans notre prochain bulletin les mesures, et le cas des catégories 3B, 4B, 5B, 8B, et 9B exclues des améliorations.

Bien que les Finances aient considérablement affaibli les propositions du CNRS, les améliorations d'indices (souvent près de la valeur de l'échelon) sont un nouveau pas en avant.

Ces améliorations, ainsi que leur effet au 1-1-62 sont le résultat de notre action : nous sommes, pour l'instant, les seuls contractuels de l'Etat à avoir obtenu l'extension.

C'est par étapes accumulées que le personnel du CNRS a obtenu des améliorations, importantes au total. L'action pour la totalité de notre plateforme après avoir été différée, doit reprendre avec force.

Le dépôt d'un projet du CNRS sur la base de cette plateforme a été demandé dès le 11 mars au cours d'une entrevue de l'Intersyndicale avec Mr. JACQUINOT. Le CNRS a accepté de mettre en chantier, dès la parution des textes, ce nouveau projet

Nous suivrons avec vigilance l'activité de la Direction du CNRS dans ce domaine.

En même temps nous participons à l'action (qui s'organise actuellement) de tous les personnels de l'Université et de la Recherche pour que soient inscrits au collectif budgétaire prochain les crédits nécessaires à la satisfaction des revendications.

Ces aspects seront évoqués à l'Assemblée générale du personnel le 20 mars, assemblée qui ne s'est pas encore tenue au moment où ces lignes sont écrites.

RESULTATS DE LA COMMISSION PARITAIRE 1963

La commission de dérogation devait primitivement se tenir aux environs du 15 Mars, cette date tardive ayant été fixée en raison du budget 1963 dont il était nécessaire d'attendre le vote, celui-ci permettant l'utilisation maximum des possibilités en tenant compte des nouvelles créations de postes. Pour des raisons administratives (absence du président) elle se tiendra dans la première semaine d'avril.

En l'absence des résultats de la commission de dérogation, nous nous contenterons de donner les résultats de la commission paritaire; l'ensemble des résultats des 2 commissions, leur comparaison et les enseignements que nous pouvons en tirer seront faits dans un prochain bulletin.

Vous trouverez ci-dessous le tableau complet des résultats, mais dès à présent nous tenons à faire quelques commentaires.

- Le CNRS ayant appliqué sa décision de reverser en commission paritaire (à l'exclusion du passage en 3A et en 2B) tous les agents ayant 5 ans et plus d'ancienneté, le nombre de candidats a été de près d'un tiers supérieur à celui de 1962 et le nombre d'inscrits sur la liste d'aptitude augmenté de 25% environ.

- en plus des petites catégories B, jusqu'à 5B et des catégories C pour lesquelles les possibilités sont illimitées, pour plusieurs catégories de nombreuses possibilités ont été reportées pour 1964, soit par manque de candidats (2A - 1B - 4D), soit en raison de l'insuffisance des arguments contenus dans les rapports 85 possibilités n'ont pas été utilisées pour les seules catégories (2A - 1B - 3B - 4D).

- Le passage en 3B malgré la double possibilité (paritaire ou dérogation) reste le plus difficile, ainsi que celui de 1B et 1C en 3A.

- Le passage en 1A malgré un certain nombre de dossiers très valables a été fort limité en possibilités. Ce qui n'est pas conforme avec l'idée émise par le CNRS et les Finances, que la catégorie 1A est la prolongation normale de la catégorie 2A.

- De nombreux rapports, malgré les demandes de précisions réclamés par l'administration, sont nettement insuffisants.

- Il faut noter une nette amélioration en nombre et en qualité des dossiers qui nous ont été remis et ont permis une défense efficace, surtout dans le cas de rapport du patron insuffisant.

- Les accélérations ont été de 419 contre 347 en 1962; si l'on tient compte que l'on ne peut avoir d'accélération 2 fois de suite, et que l'accélération ne touche que les agents dont les échelons sont à 2 ans, c'est donc 766 agents différents qui ont bénéficié de cette promotion pour 1962-1963.

a) sont candidats les 1B et 1C
b) dont 4 1C
c) dont 2 1C (assez exceptionnel)
d) dont 11 de 4B

Remarques (Ces remarques s'appliquent au tableau de la page suivante).

Inscription sur la liste d'aptitude

	Nombre de possibilités	Nombre de candidats	Inscrits sur la liste	Report sur 1964	Accélération à 18 mois Nombre d'accéléérations
1A	6	25	6	0	0
2A	20	7	6	14	22
3A	5(a)	5(b)	5(c)	0	21
1B	34	20	15	21	47
2B	15	81	15	0	46
3B	70(f)	56(d)	40(e)	30	79
4B	passage sur nomination du Dr du CNRS				6
5B	illimité	3(g)	2	illimité	59
6B	"	3	3	"	34
7B	"	1	1	"	15
8B	"	2(h)	1	"	7
9B	-----				7
1C	illimité	10	7	illimité	6
2C	"	8	3(i)	"	7
3C	"	1	1	"	5
4C	"	1(j)	1	"	0
1D	0	0	0	0	0
2D	4+2(k)	33	4+2(k)	0	3
3D	4	15	3+1(l)	0	15
4D	21	1	1	20	21
5D	3	3	3	0	6
6D	-----				13

..... (suite Remarques)

- e) dont 8 de 4B
- f) sont candidats les 4 et 5B (pour le calcul de l'ancienneté de 5 ans minimum le temps passé dans les 2 catégories est comptabilisé)
- g) sont automatiquement refusés les agents des disciplines pour lesquelles existe un examen professionnel.
- h) l'accession à la 8B est refusée par l'administration pour ceux dont l'emploi est uniquement concierge ou femme de ménage
- i) 1 candidat venant de 4C a été refusé mais inscrit en 3C
- j) candidat venant de la 7B
- k) l'administration ayant indiqué le déblocage probable de 2 postes en cours d'année 2 candidats ont été retenus en prévision.
- l) les représentants du personnel et de l'administration n'ayant pu se départager (vote : 3 contre 3) pour le dernier poste, entre 2 candidats, le directeur du CNRS (voix prépondérante) tranchera le différend.

Considération sur le fonctionnement de la commission

Il est évident que l'effectif actuel de notre cadre (5.000 environ) a rendu extrêmement difficile le travail de la commission, notamment pour les catégories B. Il devient nécessaire de modifier le fonctionnement de la Commission pour alléger le travail fastidieux considérable que représente la lecture de plusieurs milliers de notes (pour chaque agent : lecture de sa note et des extrêmes des notations de son patron). L'administration envisageait de tenir des sous-commissions par

catégorie, sous-commissions qui auraient eu pour but d'élaguer le travail pour la commission plénière.

Nous avons proposé à l'administration une formule qui nous semble plus conforme à un travail sérieux et efficace: la remise des états du personnel comportant toutes les notes 1 mois à l'avance, chaque représentant préparant son travail et ses remarques. La réunion de la commission n'aurait pour but que de discuter: des agents mal notés (l'administration faisant les remarques nécessaires) et des accélérations pour les agents les mieux notés; tous les autres agents pour lesquels aucune des parties ne feraient de remarques spéciales se verraient automatiquement promus au choix.

D'après les premières discussions il semble que cette formule pourrait être adoptée d'un commun accord; le temps de réunion des commissions pouvant ainsi être exclusivement réservé à la discussion.

Le refus du CNRS de nous accorder la présence sans voix délibérative des suppléants pour aider nos représentants titulaires au cours des réunions de la commission, présence qui serait nécessaire en fonction de l'importance du nombre de dossier nous semble particulièrement regrettable.

Il faut remarquer que l'administration est représentée par 6 personnes, dont 3 non membres de la commission, qui, lors des discussions émettent parfois un avis, ce qui modifie l'équilibre entre les 2 parties; nous souhaitons donc vivement que le CNRS revienne sur sa position, dans l'intérêt du personnel, et nous accorde la présence des suppléants.

A PROPOS DU BUDGET 1963 DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

A maintes reprises, notre Syndicat s'est préoccupé de l'orientation et de l'organisation de la Recherche Scientifique en France (voir particulièrement nos journaux mensuels de Mai et Novembre 1962). Il a, en ces circonstances, eu l'occasion de définir ses conceptions sur les buts véritables que devrait avoir la Recherche. Or le détail du Budget 1963 de la Recherche (militaire et universitaire) nous permet de constater une fois de plus que le Gouvernement a décidé de "brader" la recherche universitaire au profit de la force de frappe et de ses "accessoires".

Investissements d'Etat prévus au Budget 1963 (francs 1963)

<u>Recherche militaire</u> :	1 classique	1.017,59 millions
	2 force de frappe	1.955 "
	Total	2.972,59 "
<u>Recherche universitaire</u> :	C.N.R.S.	40 millions
	Enseignement Supérieur	23 "
	Total	63 "

Ces chiffres nous montrent que les crédits de la recherche militaire sont 47 fois plus grands que ceux de la recherche universitaire.

Ainsi pour 1963, 2,5% des investissements inscrits au budget sous la rubrique recherche, vont à la recherche universitaire fondamentale.

Ces chiffres nous prouvent également le désintéressement du pouvoir pour la Recherche fondamentale, origine des découvertes capitales et de progrès décisifs. Le Gouvernement a opté pour la force de frappe, inefficace et démodée avant d'avoir vu le jour, dangereuse pour les relations Est-Ouest, ruineuse pour l'économie du pays, mais qui, pour certains trusts et monopoles, est une source scandaleuse de profits immédiats.

Nous devons lutter contre cette orientation de la recherche, car si elle est néfaste aux intérêts plus lointains du pays, elle l'est aussi actuellement pour nos propres revendications.

Ne nous faisons pas d'illusions; si nous voulons obtenir :

- 1 - Les crédits indispensables au reclassement des techniciens et administratifs prévus pour notre plateforme intersyndicale.
- 2 - Ceux nécessaires à la création en grand nombre de postes, pour arriver à ce que certains pays ont adopté comme ligne de conduite, c'est-à-dire 2 techniciens pour 1 chercheur :
- 3 - Les crédits pour la construction de nouveaux laboratoires et la modernisation des anciens;

il nous faudra pour cela amener les pouvoirs publics à admettre le bien fondé de notre programme, et ceci dans l'intérêt même de la recherche. C'est dans cet esprit qu'une intersyndicale groupant la plupart des syndicats de l'Enseignement supérieur, des chercheurs et des techniciens, a demandé audience au Ministre de l'Education Nationale, afin que les crédits nécessaires soient inscrits au budget.

LA SOLIDARITE POUR LES MINEURS

Le Gouvernement a vu sa réquisition se briser contre le courage et l'unité des mineurs. Il essaie d'utiliser comme dernière arme les privations que la grève entraîne dans leurs foyers. La lutte admirable des mineurs est la nôtre; ils défendent notre droit de grève, nos droits syndicaux, et cette arme qu'est la misère doit se briser contre notre solidarité.

Dans tous les labos et dans l'unité la solidarité s'organise. Partout (E.N.S., Labos de la rue P. Curie, Sorbonne, Collège, Synthèse atomique, Gif, Orsay, INOP, CES, quai A. France, Bellevue, Meudon, Optique etc..) des collectes ont été faites, et beaucoup d'argent a pu être ainsi envoyé.

Nous ne pouvons faute de place expliquer dans le détail ce qui a été fait. Nous citerons seulement l'exemple d'Orsay où il a été recueilli 1 million 1/2 qui a été versé à différentes caisses de solidarité. Par ailleurs une délégation, dirigée par notre camarade Lozach et comprenant 1 enseignant, 1 chercheur, 1 contractuel de l'enseignement supérieur, 1 agent de faculté et 1 étudiant, s'est rendue à LENS, et a remis au Comité Central de grève de cette ville une somme de 900.000 f. La délégation a reçu un accueil extrêmement chaleureux; les mineurs ont été particulièrement sensibles à la solidarité de l'Université.

Notre syndicat demande que les efforts ne s'arrêtent pas à une seule collecte, mais que l'aide soit permanente et régulière jusqu'à la fin de la grève et même au delà.

En dernière minute

Le 20 mars, tous les fonctionnaires ont manifesté dans toute la France pour la revalorisation de leurs traitements. A Paris une manifestation a eu lieu à l'Hôtel de Ville, au moment où nous tenions rue de Solférino notre assemblée générale. Une importante délégation a été porter au Préfet de la Seine une motion intersyndicale, qui réclamait l'augmentation des traitements pour tous les fonctionnaires (titulaires auxiliaires et contractuels).